



## Synthèse :

Hormis un arrêt pour cause de pollution sur le canal du Nord, il n'y a pas d'avarie majeure signalée sur le réseau.

*en rouge* navigation arrêtée ou susceptible de l'être,  
*en orange* navigation restreinte ou risque de perturbations,  
*en vert* reprise de la navigation dans des conditions normales.



## Cette semaine :

### Avaries, incidents et accidents :

#### Arrêt de navigation :

**Canal du Nord**, au PK 42.03 (Ecluse n°11 de Feuillaucourt) depuis le 19 mai 2017 (avis n° FR/2017/02190-02197). *En raison de la pollution de l'écluse.*

**Canal de la Marne au Rhin, branche Est**, au PK 163.40 (Pont Levant Bazin) depuis le 18 mai 2017 (avis n° FR/2017/02187-02192). *Les réparations du pont sont toujours en cours.*

#### Limitation de mouillage :

**Canal du Rhône au Rhin, branche Nord, (1.4m)**, entre les PK 0 (Aval Ecluse de Rhinau) et 1.20 depuis le 19 mai 2017 (avis n° FR/2016/05774-02171). *En raison d'un envasement.*

#### Chômages :

#### Reprise/retour aux conditions normales de la navigation :

**Canal d'Arles à Fos ou Arles à Bouc**, entre les PK 0.23 (Ecluse d'Arles) et 0.45 depuis le 15 mai 2017 (avis n° FR/2016/05353-00109-00956-01722-02110).

---

## Les semaines antérieures :

### Avaries, incidents et accidents :

#### Région Strasbourg

#### Limitation de mouillage :

**Canal du Rhône au Rhin, branche Sud, (1.7m)**, entre les PK 22.27 (Ecluse 31 à Illfurth) et 26.79 (Ecluse 35 à Zillisheim) depuis le 20 mars 2017 (avis n° FR/2017/01189). *En raison d'un atterrissement qui s'est formé suite à la crue.*

#### Région Nord Pas de Calais

#### Arrêt de navigation :

**Canal d'Aire, uniquement l'ancien canal** entre les PK 0 (6.300 - Pont fixe RN 41) et 0 (7.000 – Confluence grand gabarit) depuis le 13 juin 2016 (avis n° FR/2016/03091).

#### Région Bassin de la Seine

### Indisponibilité d'un sas :

Seine à l'aval de Paris, au PK 48.70 (Ecluse n° 2 de Bougival - Passe de 41.6 m) depuis le 23 octobre 2015 (avis n° FR/2015/06383). *En raison de dysfonctionnements sérieux constatés sur les vantaux de l'écluse 41,6x8 m.*

### Limitation de mouillage :

Seine, canal de dérivation de Beaulieu à Villiers, (1.9m), entre les PK 29 (Aval du Pont de Courceroy) et 31 (Amont Pont de Villiers) depuis le 19 septembre 2016 (avis n° FR/2016/05228).

## **Région Nord Est**

### Rallongement de la durée d'éclusage :

Canal de la Marne au Rhin, branche Ouest, au PK 128.94 (Ecluse n° 24 d'Ecrouves) depuis le 30 novembre 2016 (avis n° FR/2016/06284). *Le temps d'éclusage sera allongé.*

## **Région Rhône Saône**

### Limitation de mouillage :

Canal du Rhône à Sète, (2.6m), entre les PK 0 (Embouquement de l'écluse de Saint Gilles) et 0.20 (Ecluse de Saint Gilles) depuis le 13 décembre 2016 (avis n° FR/2016/06477-01900).

## **Autres exploitants :**

### Limitation de mouillage :

Rhône, (1.70m) au PK 242.55 (Appontement P2 Avignon) depuis le 31 mars 2016 (avis n° FR/2016/01374-01401).

## **Autres Evènements :**

## **Région Bassin de la Seine**

### Arrêt de navigation :

Canal de la Sambre à l'Oise, entre les PK 26.49 (Ecluse n° 13 d'Hannapes) et 30.04 (Ecluse n° 18 de Grand-Verly) depuis le 28 juillet 2016 (avis n° FR/2016/04306). *Vol des moteurs de l'écluse – partie non naviguée.*

### Modification des conditions de navigation :

Aisne, au PK 105.12 (Ecluse n° 7 de Carandeu – Passe de 46m) depuis le 28 avril 2017 et jusqu'au 31 mai 2017 (avis n° FR/2017/00963-01765-01780-02073). *En raison de l'automatisation de l'écluse, les bateaux avalants devront utiliser la télécommande pour entrer dans le sas et la remettre ensuite à l'éclusier.*

## **Chômages :**

## **Région Bassin de la Seine**

### Indisponibilité d'un sas :

Oise canalisée, au PK 71.75 (Ecluse double n°3 de Sarron – Passe de 125m) à partir du 12 juin 2017 et jusqu'au 24 juin 2017 (avis n° FR/2017/02027), modifiés par décision DG du 24 février 2017. *Pendant la durée des travaux, le trafic se fera uniquement par le sas 185m.*

## **Région Strasbourg**

### Indisponibilité d'un sas :

Grand Canal d'Alsace, au PK 193.50 (Ecluse d'Ottmarsheim – Petit sas (185 x 12)) à partir du 15 mai 2017 et jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2017 (avis n° FR/2017/01836).

## **Région Est**

### Indisponibilité d'un sas :

Grand canal d'Alsace, au PK 179.20 (Ecluse de Kembs – Sas Est (191.7 x 25)). Le chômage initialement prévu du 29 février 2016 au 2 juin 2017 est prolongé jusqu'au 11 août 2017 (avis n° FR/2016/00358-00298).